

[Text]

circumstances such behaviour would be criminalized. Yet I do not see how we get out of it and still deal with a store manager of 20 or older, let us say, who really is exploiting the advantage he has as the employer of younger people. He might do it on what you would call a consensual basis, but still it is a consent induced by their situation and their relationship of authority.

The Acting Chairman (Mr. Thacker): Thank you, Mr. Kaplan. I apologize for interrupting. Five minutes goes so quickly. Mr. Robinson.

Mr. Robinson: Thank you, Mr. Chairman. I would like to thank the witnesses for appearing. I must say I am deeply disappointed in the submission made by the Canadian Bar Association on this important legislation. I find it falls far short of what I would have expected from the Canadian Bar Association in its analysis of the legislation, both from a substantive point of view and in terms of the procedural recommendations that were made.

I just have one preliminary question, Mr. Chairman. I have been concerned for some time that the Canadian Bar Association is one of the more sexist organizations in Canada and I note that the Special Committee on Pornography and Prostitution and Sexual Abuse of Children, is made up entirely of men. Surely to goodness the Canadian Bar Association can come into the 20th century enough to at least find one or two women who are capable of participating in the discussion on these important questions.

Mr. Pink: Your remarks are noted.

Mr. Robinson: Mr. Chairman, I have noted these remarks before when the Canadian Bar Association has appeared and they seem to be falling on deaf ears. I just think it is very sad, particularly on the subject of pornography and prostitution, that women are not involved in this process at all. It is really quite unacceptable, but obviously these witnesses are not the ones who make the decision.

Mr. Kaplan: Do you allow women to participate?

Mr. Pink: Absolutely.

Mr. Paisley: Mr. Chairman, I must take exception to the suggestion that the Canadian Bar Association is a sexist organization. That is so far from reality that it—

Mr. Robinson: The reality is reflected in this striking of committees. For example, the committee on the appointment of judges until very recently, and it may have changed, did not have a single woman on it. I think the conclusion we draw is one that each person can draw for themselves.

In terms of the brief itself, I would need far more than five minutes to go through it, Mr. Chairman, but I will just take a couple of areas. I am astonished that the Canadian Bar Association would suggest there is no amendment to the current law recommended with respect to sexual offences against young people. The current law is clearly, clearly,

[Translation]

qu'un pareil comportement en pareilles circonstances soit considéré comme étant criminel. Et pourtant, je ne vois pas comment on pourrait s'en servir et quand même réussir à poursuivre le gérant de 20 ans ou plus, par exemple, qui profite vraiment de l'avantage que lui confère son autorité sur de plus jeunes personnes. Il pourrait le faire, comme vous dites, avec le consentement de la jeune personne, mais cela n'en demeure pas moins un consentement forcé par le lien d'autorité qui existe.

Le président suppléant (M. Thacker): Merci, monsieur Kaplan. Désolé de vous interrompre, mais cinq minutes passent vite. Monsieur Robinson.

M. Robinson: Merci, monsieur le président. J'aimerais remercier les témoins de leur comparution. Cependant, je suis très déçu du mémoire présenté par l'Association du Barreau canadien sur un projet de loi de cette envergure. Je l'ai trouvé beaucoup moins percutant comme analyse du projet de loi que ce à quoi je me serais attendu de l'Association, tant sur le plan du fond que des recommandations qui y sont faites.

Je voudrais poser une question préliminaire, monsieur le président. J'ai remarqué depuis quelque temps déjà que l'Association du Barreau canadien est l'une des organisations les plus sexistes du Canada. À preuve, le Comité spécial sur la pornographie, la prostitution et les agressions sexuelles contre les enfants est composé exclusivement d'hommes. Il me semble que l'Association du Barreau canadien aurait pu faire un petit effort pour passer au XXe siècle et au moins trouver une ou deux femmes capables de participer aux débats sur ces importantes questions.

M. Pink: Nous en prenons bonne note.

M. Robinson: Monsieur le président, ce n'est pas la première fois que je fais ces remarques à l'Association du Barreau canadien mais elles semblent tomber dans l'oreille d'un sourd. Je trouve déplorable que les femmes aient été exclues de ce processus, particulièrement lorsqu'il s'agit d'étudier la pornographie et la prostitution. C'est tout à fait inacceptable, mais je m'en rends bien compte que ce ne sont pas les témoins ici présents qui ont pris la décision.

M. Kaplan: Permettez-vous aux femmes de participer aux débats?

M. Pink: Certainement.

M. Paisley: Monsieur le président, je suis offusqué par l'accusation de sexisme portée contre l'Association du Barreau canadien. Elle est si manifestement fausse que...

M. Robinson: La constitution des comités le prouve. Par exemple, jusqu'à tout récemment le comité chargé d'étudier la nomination des juges ne comprenait aucune femme. Cela a peut-être changé depuis. La seule conclusion que l'on puisse tirer est assez évidente.

Pour ce qui est du mémoire, il me faudrait plus de cinq minutes pour en discuter, mais je vais m'en tenir à quelques parties seulement. Je suis étonné de voir que l'Association du Barreau canadien soutienne qu'il n'est pas nécessaire de modifier les dispositions de la loi actuelle concernant les infractions d'ordre sexuel perpétrées contre de jeunes person-